

Priorités de l'État régional pour les ressources du genevois français

Le 25 septembre 2018 les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sous l'égide du SGAR Auvergne Rhône Alpes, décident d'organiser une action coordonnée des services de l'État pour les territoires français du bassin genevois. Dans ce secteur, en forts et rapides développements démographiques et urbains, la priorité de l'État régional est de préserver les ressources territoriales qui fondent les avantages comparatifs du genevois à court terme et sa résilience à long terme. Un travail d'expertises croisées a fait identifier et retenir 9 potentiels assurant la force originale de ce territoire et 5 sujets de coopération prioritaires avec la Suisse. Les services de l'État, chacun dans son cadre d'actions, définissent des modalités d'interventions pour atteindre cet objectif commun.

Les partenariats techniques : d'une méconnaissance entre les ingénieries suisses et françaises à une coopération qui pousse vers le haut



15 ans de projets transfrontaliers : expérience et maturité partagées en matière d'aménagement d'un territoire au destin et aux intérêts communs

- Des coopérations, ambitions et expérience acquises au fil des Projets d'Agglomération (PA) successifs (Canton de Genève/ Nyons/Vaud, Ville de Genève, CD 74, CD 01, Région AURA, Pôle métropolitain) ;
- Un partage des difficultés et des doutes car l'idéalisme est remis en question (maturité, expérience commune) et confiance mutuelle construite dans la durée institutionnelle et technique ;
- Un réseau d'ingénierie transfrontalier stabilisé par 15 ans de projets Franco-Valdo-Genevois ;
- La signature d'une charte 2016-2030 MAIS menacé par :
 - Des effets de concurrence entre Etats ;
 - Une relative usure de la coopération qui tient pour une large partie sur des relations individuelles et fragilisée par des changements plus fréquents des professionnels côté français que côté suisse.

Pour l'eau, l'air, la sécurité, la mobilité, le logement, la santé, la gestion des risques, une frontière à dépasser, des politiques publiques et des données à harmoniser et à partager

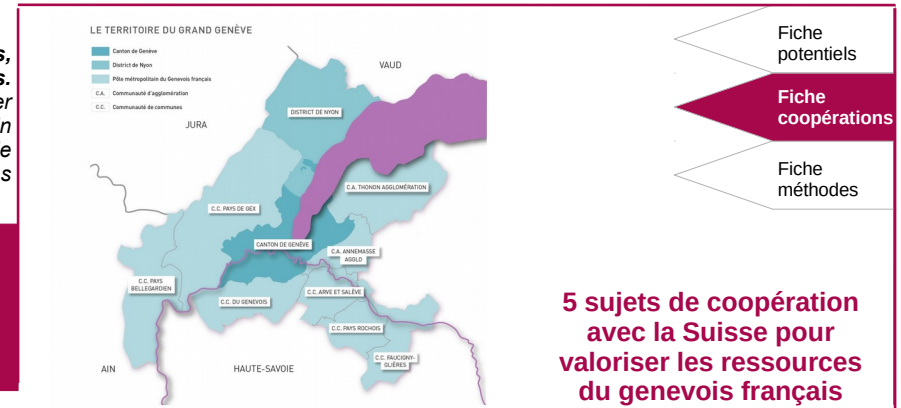
Des exemples :

- PACT'AIR : programme d'actions transfrontalier pour la qualité de l'air du Grand-Genève, observations et connaissances mutualisées entre France et Suisse ;
- Centre de coopération policière et douanière (CCPD) ;
- Volet déplacement du projet Franco-Valdo-Genevois et financements associés ;
- Conventions transfrontalières de collaboration dans le cadre des urgences, réforme Assurance Maladie pour les travailleurs transfrontaliers, accord-cadre de coopération sanitaire transfrontalier Franco suisse, travaux des groupes des différentes commissions du CRFG et du GLCT Grand Genève ;
- CIPEL : fondement historique de la coopération transfrontalière sur la qualité de l'eau.

Une priorité pour l'État : une politique partenariale de l'habitat et du foncier

Car il faut pallier des déséquilibres dus à :

- Des différentiels importants dans le coût du logement entre France et Suisse ;
- Une habitude de disponibilité foncière côté France même si les PLU sont plus exigeants en matière de limitation des consommations d'espaces ;
- Une législation plus favorable en France qu'en Suisse à l'extension urbaine ;
- Une couronne de terres d'assolements protégées autour de Genève, durablement inconstructibles ;
- Une demande forte côté suisse à cause de la pénurie ;
- Une demande forte en France liée aux emplois transfrontaliers et à l'accueil des frontaliers suisses.



Partenariats techniques transfrontaliers
Diplomatie et coopération
L'eau et les interdépendances du bassin lémanique
Menaces qui pèsent sur les ressources du Genevois
Le centre mondial de physique des particules

